



Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

PROCES VERBAL du mardi 20 Septembre 2023

Président de séance : M. AUTREUX Patrick

Secrétaire de séance : M. MARQUES Julio

Présents M. BERNAVILLE Francis, M. BENBACHIR Mohamed, Mme , GODEFROY Pascale, LORENZO Joseph, M. VAN-HEESVELDE Emile.

Assistent : Mme MARMION Audrey (administratif), Mme POTHEE Dorothee (administratif), M. MAKSYMIUK Nicolas (Directeur Administratif), M. GODEFROY Dominique (CD).

Excusé : VISSUZAIN Jean-Yves

Mise en place de la saison 2023 / 2024

Dominique Godefroy a rappelé le rôle et les missions d'un commissaire des terrains et des installations sportives.

- Assurer une veille sur les installations à échéance de classement.
- Prise de rendez-vous de visite des installations.
- Suivi du dossier et 1ère relance des documents manquants
- Contrôle du rapport de visite et de la demande de classement par la CDTIS avant envoi au Secrétariat Administratif du District.
- PV des terrains visités, en précisant s'il y a des non-conformités.

- Liste des documents demandés pour classer une installation :
 - o Demande de classement datée et signée par la mairie et le commissaire
 - o Rapport de visite avec photos
 - o Plan côté de l'aire de jeu
 - o Plan côté des vestiaires
 - o Plan de masse
 - o AOP ou AAC ou PV de la commission de sécurité.

Seuls les dossiers complets seront validés

- Classement des gymnases :
Une visite d'un gymnase va être programmée pour que l'ensemble des commissaires puissent s'approprier de tous les contrôles à réaliser pour un classement Futsal.
- Rapport de visite avec photos :
Un exemple de rapport va être envoyé aux commissaires. Si besoin, une aide sera apportée pour l'ajout des photos.

Un exemple de rapport de classement T4 à T7 sera transmis aux membres de la CDTIS.

TERRAINS A VISITER

VILLEPARISIS Stade AUGUSTE DELAUNE NNI 77 514 01 01

Rendez-vous le 28 Septembre à 10H30 pour la visite décennale.

LA FERTE SOUS JOUARRE Stade ESTIER1 NNI 77 183 02 01

LA FERTE SOUS JOUARRE Stade ESTIER2 NNI 77 183 02 02

LA FERTE SOUS JOUARRE Stade ESTIER3 NNI 77 183 02 03

LA FERTE SOUS JOUARRE Stade ESTIER4 NNI 77 183 02 04

CHANTELOUP EN BRIE Stade de la JONCHERE 1 NNI 77 085 01 01

CHANTELOUP EN BRIE Stade de la JONCHERE 2 NNI 77 085 01 02

DAMMARTIN EN GOELLE Stade JESSE OWENS NNI 77 153 02 01